Compte-rendu de réunion du conseil municipal Séance du 18 novembre 2005 - 16 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille cinq, le dix huit novembre, à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 08-11-2005.

<u>Présents</u>: Mmes Josy Olivier, Annie Ponson (à partir du point n° 4 et partie « voirie » du point n° 2). MM. Ahcène Alouani, Jacky Boussemaere, Alain Cornillac (du point n° 3 au point n° 6), Dominique Gueytte, Pierre Michel (à partir du point n° 4 et partie « voirie » du point n° 2), Robert Reynaud.

Absente: Mme Chantal Boget.

1 - Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 30 septembre 2005 sera approuvé lors d'une prochaine séance.

Dominique Gueytte est nommé secrétaire de séance.

2 – Travaux

Ecole, demande de subvention pour l'établissement des plans

Rapporteur: Josy Olivier

Pour des raisons de sécurité il convient de faire les plans précis de l'école. Ce travail n'était pas prévu dans le dossier présenté au conseil général (programme 2005).

Le conseil accepte le devis d'Evelyne Coudoulet de 4 620 € et demande au conseil général de financer cette opération dans le cadre des programmes scolaires soit une demande de subvention de 2 772 € (60 %).

Assainissement du quartier du Lastic, signature du marché

Rapporteur: Josy Olivier

Travaux de raccordement du quartier du Lastic au réseau d'assainissement collectif : Une annonce a été passée dans la presse pour mettre en concurrence les entreprises. Quatre entreprises ont reçu un dossier de consultation. Trois d'entre elles ont déposé une offre. L'entreprise Pascal est la moins disante.

Le conseil autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise Pascal pour un montant de 64 759,42 € T.T.C;

Approuve le plan de financement définitif de l'opération :

<u>Dépenses</u>	H.T.	T.T.C.
Prévisions travaux	58 468,50 €	69 928,33 €
Imprévus Honoraires	8 531,50 €	10 203,67 €
Total	67 000,00 €	80 132,00 €

Recettes	Pourcentage	Montant H.T.
Département	40%	26 800,00 €
Europe	40%	26 800,00 €
Commune	20%	13 400,00 €
Total	100%	67 000,00 €

Voirie communale, signature du marché

Rapporteur: Pierre Michel

La voie communale de l'Idane est très abîmée. En cas de neige, il sera impossible pour les engins de passer. Trois entreprises de travaux publics ont été consultées. L'offre de la Routière du Midi est la moins disante. Le coût des travaux (fossés compris) avoisine les 55 000 € H.T. Outre la subvention départementale, il sera peut être pertinent de compléter le financement de cette opération par un emprunt. Les agriculteurs seront priés de ne pas labourer les fossés entretenus par la mairie.

Le conseil autorise le maire à signer la commande à la Routière du Midi et demande au conseil général d'attribuer une subvention complémentaire dans le cadre de la répartition de l'enveloppe cantonale.

Logements sociaux, avancement du dossier

Rapporteur : Josy Olivier

Plusieurs entreprises ont soumissionné pour poser leurs candidatures aux travaux de réhabilitation des logements sociaux. Pour certains lots cependant, il y a peu de candidats. Pour la pose de chauffe-eau solaires, une subvention complémentaire spécifique sera demandée.

Economie d'énergie, mise en place des projets

Rapporteur: Josy Olivier

La porte de la salle polyvalente posée en 2004 est à revoir, un courrier sera envoyé à l'artisan. Pour faire des économies d'énergie, les travaux à la salle polyvalente et à la gendarmerie sont les plus urgents.

- Les travaux à la gendarmerie préconisés dans le pré-diagnostic de Concept Energie seront chiffrés par une entreprise.
- **Un maître d'œuvre, Michel Warnet, sera choisi pour superviser les travaux.**
- 3 **Finances**, subventions (A.S.A. de l'Estang, Centre de l'Image de Montagne), récupération des frais d'électricité maison Landes, prise en charge frais de géomètres, prêt terrain maison de retraite

Rapporteur : Josy Olivier

Diverses propositions d'ordre financier sont à décider.

- **Le conseil autorise le versement de 1 000 € à l'A.S.A. de l'Estang** 5 voix pour et 1 abstention (Dominique Gueytte).
- Le conseil autorise le versement de 75 € au Centre de l'Image de Montagne pour la projection d'un film l'été dernier.
- **1** Le conseil accepte le versement de 138,15 € par Madame Lopez pour le paiement de l'électricité à la maison Landes pendant son occupation des lieux.

Frais de géomètre

Rapporteur: Dominique Gueytte

Le bornage amiable de l'ancien chemin communal de Luzerne n'avait pas été fait avant la vente du dit chemin aux consorts Pacaud (la vente avait été faite sur un simple relevé d'état des lieux). Suite à des questions de limites posées avec les voisins des consorts Pacaud, il avait été décidé de faire borner ce chemin et convenu que les frais de bornage (1000 €) soient partagés entre la commune et les consorts Pacaud. Le bornage a révélé que l'implantation du chemin sur le cadastre ne correspondait pas aux limites sur le terrain. Devant cet imprévu, les consorts Pacaud demandent que la prise en charge de la facture par la commune soit plus importante que prévu.

Le conseil accepte le paiement de 75 % de la facture du bornage soit la somme de 750 € T.T.C. et laisse aux consorts Pacaud la somme de 250 € T.T.C. à leur charge.

Prêt terrain maison de retraite

Rapporteur : Josy Olivier

L'achat du terrain pour l'implantation de la future maison de retraite est effectif depuis le 24 octobre 2005. Cet achat, frais compris, a coûté 134 965 €. Le conseil régional s'est prononcé favorablement pour une subvention de 92 977 €. Comme convenu lors de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2005, l'adjointe propose de faire un prêt de 40 000 € pour couvrir une part de l'autofinancement. Elle présente l'offre de la Caisse d'Epargne d'un prêt à taux fixe sur 10 ans (remboursement trimestriel) au taux de 3,21 %.

Le conseil autorise l'adjointe chargée des finances à signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse aux conditions précitées.

4 – Façades, proposition de règlements

Rapporteur: Josy Olivier

Le renouvellement de l'enveloppe sera demandé au conseil régional. La fin de la première enveloppe peut permettre le paiement des cinq façades en cours de finition ou déjà finies. Un particulier a remonté entièrement un mur. Il est remarqué que les travaux subventionnés concernent seulement les ravalements de façade et non pas les reconstructions. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

Le conseil accepte le paiement des 5 subventions suivantes sous réserve de la réception des factures acquittées :

ractures acqui	nees:					
Nom du demandeur	Facture ou devis	Surface	Prix au m²	% de subvention	Subvention calculée	Subvention plafonnée à 1 500 €
BESSIERE JC	1 508,65 €	26	58,03 €	37%	558,20€	558,20 €
BOMPARD Alain	3 555,35 €	100	35,55 €	29%	1 031,05 €	1 031,05 €
GARCIN Pierre	6 000,00 €	100	60,00€	39%	2 340,00 €	1 500,00 €
JULLIAN JM	3 904,00 €	70	55,77 €	37%	1 444,48 €	1 444,48 €
PONSON Annie	4 379,57 €	205	21,36 €	25%	1 094,89 €	1 094,89 €
			Total d	u présent boro	dereau:	5 628,62 €
			Total de	éjà versé :		11 562,40 €
			Total e	ngagé :		17 191,02 €
			Reste si	ur le program	me :	1 108,98 €

5 – Personnel, régime indemnitaire

Rapporteur: Josy Olivier

Les agents municipaux de catégorie C peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire. Pour que tous les grades concernés puissent en profiter, il est proposé de mettre en place l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.). Cette indemnité (base environ 430 €) est affectée par le maire d'un coefficient multiplicateur (de 1 à 8) pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions dans les conditions prévues par la délibération. Elle sera modulée aussi par le temps de travail. Cette indemnité remplacerait l'indemnité complémentaire jusque là attribuée (prime de Noël) et qui n'est plus autorisée.

Le conseil charge le maire de la mise en place individuelle de ce régime indemnitaire concernant la filière administrative, technique et culturelle dans les limites du budget voté.

6 – Locations: Contrats en cours;

Maison de Pigerolles

Rapporteurs: Nicolas Rosin, Josy Olivier, Dominique Gueytte

Le bail triennal de location de la maison de Pigerolles a pris fin le 31 mai 2005. En accord avec les adjoints, il était prévu de laisser une période de six mois pour permettre au locataire de faire une nouvelle proposition. Bernard Crayssac a fait un courrier afin de proposer un bilan de la période d'occupation, l'exposition de ses nouveaux projets sur la base d'un nouveau contrat. Une discussion s'engage. En conclusion, il est remarqué qu'il est très difficile (voire impossible) pour la municipalité d'entretenir ce grand bâtiment. Sans entretien véritable, la construction perd un peu chaque jour de sa valeur.

Le conseil reconnaît le travail d'animation accompli par le locataire (social, culturel) et souhaite le rencontrer avant de prendre une position définitive.

Les Coings

L'entreprise Chevillon est en liquidation judiciaire, le liquidateur a demandé la résiliation des baux en cours. Le contrat de location de l'atelier du 01-04-2005 prendra donc fin au 30-11-2005.

- **Un courrier sera fait en ce sens au liquidateur.**
- L'atelier pourra être loué à partir du 1er décembre aux mêmes conditions (120 € par mois).
- 7 **Informatique** : demande de subvention pour nouvel équipement, actualisation site Internet

Rapporteur: Josy Olivier

Pour permettre la connexion Internet des mairies, la préfecture, dans le cadre de la Dotation Générale d'Equipement, propose 500 €. Un nouvel ordinateur sera acheté pour que les deux postes du secrétariat puissent être connectés (actuellement il n'y a que celui de l'accueil).

Des devis seront demandés pour le matériel et pour la création et la maintenance des sites Internet (mairie, gîtes du grand pré).

8 - Courriers

Rapporteur: Nicolas Rosin, Josy Olivier

Admission en non-valeur.

L'entreprise Rosans Auto Service (Mme Lambert), dont les comptes sont clôturés pour insuffisance d'actif, n'avait pas réglé sa facture d'eau (141 €) et n'avait pas remboursé à la commune une somme payée par erreur (470,80 €) car le débiteur était Rosans Auto Mobiles.

Deux mandats devront être faits pour annuler ces recettes.

Alpes BTP.

Le chef d'entreprise a écrit au maire au sujet du contentieux entre son entreprise et la municipalité. Le courrier est lu.

L'affaire a été jugée au Tribunal Administratif, elle est en appel.

Concert de piano

Une proposition est faite pour organiser un concert de piano à quatre mains.

1 La proposition est de 750 €. Il faudra louer un piano ½ queue. La proposition sera examinée une prochaine fois.

9 – Questions diverses

Navette des Baronnies

La navette est utilisée le week-end pour les entraînements de foot des adultes et l'accompagnement des enfants aux matchs. Les enfants de Rosans ne jouent pas dans les mêmes équipes et ne vont donc pas dans les mêmes villes pour jouer cela produit une difficulté à être équitable vu le nombre de places disponibles.

№ En ce qui concerne les enfants, il a été décidé que pour le moment la navette serait utilisée seulement pour les entraînements.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à vingt heures.

	Présence	Signature
Rosin Nicolas, Maire,	X	
Olivier Josy, 1ère adjointe	X	
Michel Pierre, 2ème adjoint	X	
Gueytte Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Secrétaire de séance	
Alouani Ahcène	X	
Boget Chantal	Absente	
Boussemaere Jacky	X	
Cornillac Alain	X	
Ponson Annie	X	
Reynaud Robert	X	